

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2025

Liste des Délibérations Examinées

PRESIDENT DE LA SEANCE : Claude VIAL

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER (arrivée au point 2.1), Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN (arrivée au point 1.1), Laurent ROUSSET, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND (arrivée au point 1.1), Yvon VALEYRE (arrivé au point 2.4), Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET

EXCUSES REPRESENTES : Florence TEYSSIER par Claude VIAL (jusqu'au point 1.3 inclus), Pauline GRANGER par Maryse PARRAT, Sébastien DIONET par Pascal HAURY, Laura GRIMA par Elisabeth MOULIN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Yvon VALEYRE par Maurice CHAMPAVERE (jusqu'au point 2.3 inclus), Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

EXCUSES NON REPRESENTES : Caroline MONCHANIN (jusqu'à la lecture des décisions inclus), Maria BONNAVAND (jusqu'à la lecture des décisions inclus)

LE QUORUM EST ATTEINT avec 20 présents à l'appel

NOMBRE DE VOTANTS : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandre VERGNON

Le Conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 20 janvier 2025 ainsi que le rendu compte des décisions du Maire prises en délégation du Conseil Municipal.

Décision du Maire n° 2025_DM_001 du 09/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un contrat de vérification des disconnecteurs (Protection de retours d'eau) des installations d'ECS (Eau Chaude Sanitaire) des bâtiments communaux avec BUREAU VERITAS EXPLOITATION à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3ans et pour un montant annuel de 1 010,00 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_002 du 24/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un marché relatif à la fourniture et à l'acheminement de Gaz avec GAZ DE BORDEAUX dans le cadre du groupement avec l'UGAP, à compter du 1^{er} juillet 2025 jusqu'au 31/12/2028,

Décision du Maire n° 2025_DM_003 du 24/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un avenant n°2 au contrat d'assurance flotte automobile n° C2023-7958 avec SMACL ASSURANCES, afin d'intégrer les ajouts et retraits de véhicules sur l'année 2024, soit une moins-value de 400,62 €,

Décision du Maire n° 2025_DM_004 du 27/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un contrat de maintenance du logiciel « MALICE » de gestion garderie et transport scolaire à passer avec la société AIGA SAS à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable trois fois une année soit jusqu'au 31/12/2028, et pour un montant annuel 2025 de 312,11 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_005 du 28/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un marché de prestations similaires au lot 10 « Réseaux secs » à passer avec EIFFAGE pour le lot 13 "Pose de candélabres sur parking de la crèche" dans le cadre de l'opération de construction d'une halle, pour un montant de 4 862,40 € HT,

Décision du Maire n° 2025_DM_006 du 30/01/2025

Ayant pour objet la signature d'un avenant n° 1 à passer avec la Société SCIENTEC dans le cadre du marché de travaux relatif au remplacement de l'alarme incendie au gîte des Gorges de la Loire, pour un montant de 8 128,50 € HT,

I -AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires à passer avec la Région Auvergne Rhône Alpes – 2025_DEL_009

Arrivée de Caroline MONCHANIN et de Maria BONNAVAND.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-2 Approbation du rapport 2024 de la Commission Accessibilité – 2025_DEL_010

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

1-3 Convention d'adhésion à passer avec la Fondation 30 millions d'amis pour la campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2025 - 2025_DEL_011

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

II - AFFAIRES FINANCIERES

2-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2025 – 2025_DEL_012

Arrivée de Florence TEYSSIER.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, **a pris acte que le débat d'orientation budgétaire 2024 s'est tenu.**

2-2 Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'une terrasse de café pour l'établissement Le Yucca : Remise gracieuse – 2025_DEL_013

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve

2-3 Participation obligatoire 2025 des communes concernées aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Aurec sur Loire – 2025_DEL_014

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

2-4 Participation obligatoire 2025 à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques – 2025_DEL_015
Arrivée de M. Yvon VALEYRE.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

2-5 Subvention exceptionnelle à Aurecinéma – 2025_DEL_016

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

III – AFFAIRES FONCIERES - URBANISME

3-1 Opérations Façades 2025-2027 : Approbation du Règlement d'attribution des aides façade et de la convention tripartite à passer entre Communauté de Communes Loire Semène, Commune, Propriétaire immeuble pour l'obtention de subventions – 2025_DEL_017

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

V – QUESTIONS DIVERSES

La Séance est levée à 20h05

Fait à Aurec sur Loire,
Le 18/02/2025

Le Maire,

Claude VIAL



Liste Affichée en Mairie et Publiée sur le site internet de la Mairie : le 21 FEV. 2025

